

Construction de la Salle des Musiques Actuelles aux Prés de Vaux - Concours de maîtrise d'œuvre - Choix du titulaire

M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur : Le 23 juin 2005, l'Assemblée délibérante a décidé la construction d'une Salle des Musiques Actuelles sur le site des Prés de Vaux et a engagé la procédure de concours de maîtrise d'oeuvre.

Le 7 juillet 2005, le jury du concours de maîtrise d'oeuvre a proposé le classement des 4 équipes suivantes admises à concourir :

- 1/ RICCIOTTI
- 2/ BEAUDOUIN
- 3/ DENU et PARADON
- 4/ MOUSSAFIR

La réception des projets des 4 équipes de maîtrise d'oeuvre a eu lieu le 11 octobre 2005 et l'analyse des projets par la Commission technique s'est déroulé jusqu'au 28 octobre 2005.

Le jury de concours réuni le 8 novembre 2005 a procédé à l'analyse des prestations remises par les concurrents. Il a rendu un avis motivé sur les prestations et a proposé un classement. Le classement, après la levée de l'anonymat, est le suivant :

- 1/ DENU et PARADON
- 2/ BEAUDOUIN
- 3/ RICCIOTTI
- 4/ MOUSSAFIR

Le jury a ensuite invité les 4 candidats à répondre aux questions qu'il avait consignées dans son avis.

Le jury a également proposé d'attribuer une indemnité identique pour chacune des équipes concurrentes dans les conditions suivantes :

Montant de l'indemnité :	17 940,00 € TTC
Montant total des indemnités à verser : 4 x 17 940 €TTC :	71 760,00 € TTC

Conformément à l'article 74 du Code des Marchés Publics, «la rémunération du marché de maîtrise d'oeuvre tient compte de la prime reçue pour sa participation au concours par le candidat attributaire».

Au vu de l'avis du jury et du procès verbal du dialogue entre le jury et les candidats, et après examen des enveloppes contenant le prix, la personne responsable du marché déclare lauréates les équipes suivantes :

- BEAUDOUIN
- DENU et PARADON
- RICCIOTTI

Au terme des négociations conduites par la personne responsable du marché, il est proposé au Conseil Municipal de retenir l'équipe de concepteurs dont la SCP DENU et PARADON est le mandataire.

Le Conseil Municipal est invité à :

- retenir l'équipe de concepteurs dont la SCP DENU et PARADON est le mandataire,
- décider d'attribuer à chacune des équipes concurrentes une indemnité identique de 17 940,00 € TTC. La dépense totale de 71 760,00 € TTC sera imputée au chapitre 20.314.2031.4815.33000 du budget 2005,
- autoriser M. le Maire ou son représentant à signer le marché de maîtrise d'oeuvre avec l'équipe de concepteurs dont la SCP DENU et PARADON est le mandataire, le (ou les) avenants permettant l'exécution complète de la mission, ceci dans la limite des crédits inscrits aux budgets 2005 et suivants à l'imputation 20.314.2031.4815.33000, étant précisé que pour les avenants entraînant une augmentation supérieure à 5 %, cette autorisation ne sera effective qu'après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres.

«M. LE MAIRE : Je ne peux que me féliciter de l'avancée de ce projet qui sera un projet architectural de grande qualité et qui saura jouer avec la rivière, ce qui est nécessaire car il est en plein dans la rivière. Il y a encore un certain nombre d'incertitudes à lever avec l'État à propos du PPRI car les services de l'État, pour donner un avis, veulent avoir le projet mais pour établir un projet il faut avoir une idée sur l'avis, vous connaissez c'est l'histoire de la poule et de l'œuf. Donc on a avancé sur un projet qu'on va à nouveau soumettre à l'État. Un jury dans lequel siégeaient un certain nombre d'entre nous, Claire CASENOVE, Christophe LIME, Michel LOYAT, Michel ROIGNOT, moi-même et d'autres, s'est réuni et on va demander à l'État de travailler le plus vite possible pour ne pas figer ce dossier. J'ai bon espoir que cet équipement puisse être ouvert fin 2007 début 2008. On aimerait bien qu'il en soit ainsi, pas pour nous mais pour les jeunes et les moins jeunes qui iront dans ce lieu de vie, de résidence, de rencontres. Là on n'a pas fait le choix d'un grand équipement en tôle ondulée comme on en voit quelquefois, entouré d'hectares de parkings bitumés, même si de plus en plus maintenant on fait des parkings qui ne sont plus bitumés, et ouvert 40 jours par an. Ce n'est pas cela qu'on a voulu. Ce sera vraiment un équipement qui devrait vivre tout au long de l'année et qui sera construit de sorte qu'il n'y ait pas de nuisances pour les habitants du secteur. Ce n'est pas au niveau du bruit lié aux activités parce que maintenant on sait parfaitement isoler les bâtiments, c'est surtout au niveau des accès qu'il faut veiller à cela.

Nous avons fait aussi le choix d'un équipement d'architecture de qualité parce qu'il sera situé à une entrée de ville et visible quand on arrive un peu en surplomb. C'est aussi ce que l'on appelle un équipement avec une cinquième façade, la cinquième façade pour ceux qui ne le savent pas c'est le toit, la partie supérieure, et cette cinquième façade est vue depuis la Citadelle donc il est important que ce ne soit pas quelque chose qui soit laid. C'est aussi un équipement qui va s'inscrire dans une logique globale d'urbanisme sur le secteur des Prés de Vaux, et cette première construction devra être faite de façon à être compatible avec le développement ultérieur de cette zone, si c'est possible avec le PPRI. Il devra également bien s'articuler avec l'existant, avec la volonté qu'a la Région d'installer de l'autre côté de la rivière au niveau du port fluvial le FRAC, Fonds Régional d'Art Contemporain. On sait aussi que certainement il y a de fortes chances que dans ce secteur, d'un côté ou de l'autre de la rivière, il y ait le Conservatoire ; ce n'est pas encore déterminé car c'est l'Agglomération qui devra se prononcer sur ce point. Mais il y aura donc dans ce secteur un pôle destiné à la culture et aux loisirs sachant très bien que de toute façon on ne pourra pas construire, comme certains le disent quelquefois, des immeubles, des maisons de retraite dans ce secteur des Prés de Vaux. On a encore rencontré l'autre jour des gens de la DDE et de la DIREN, on sait bien tout de même que tout cela reste compliqué.

C'est donc un équipement qui va vivre tous les jours et qui devrait apporter beaucoup de satisfaction à tous ceux qui aiment les musiques du monde et les musiques actuelles. On parlait de l'Université tout à l'heure et Sébastien nous disait que parmi les raisons qui font qu'un étudiant décide de

venir à Besançon ou pas, il y a la qualité des équipes de recherche, la qualité des enseignants, c'est sûr que quand on sait que Jean ROSSELOT enseigne ici on a envie de venir -je suis sérieux Jean quand je dis cela- et aussi Jean-Claude CHEVALLER, parce qu'après je vais avoir des reproches (rires), Jacques MARIOT -Catherine COMTE-DELEUZE, excusez-moi Catherine et Benoît aussi-. Donc c'est important le choix des équipes enseignantes, des équipes de recherche mais il y a beaucoup d'universitaires et c'est grâce à vous chers collègues que notre Université est si rayonnante. Très sérieusement, c'est vrai que tout ce qui tourne autour de l'attractivité en matière culturelle est très important aussi pour les étudiants et cette SMAC c'est un élément important de notre attractivité dans les années à venir. Madame COMTE-DELEUZE, je vous renouvelle mes excuses mais vous ne m'en tiendrez pas rigueur, j'en suis sûr.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Je voudrais juste évoquer un point qui a été soumis au Conseil de Quartier, M. ALAUZET en a été informé en son temps. Le projet qui est évoqué ce soir a l'air d'être sur du moyen terme, des autorisations, une mise en place. Pour l'instant on est sur un coin qui n'est pas très esthétique et on se demandait s'il n'était pas possible d'utiliser provisoirement, notamment pour nos touristes, à usage parking cars cet espace-là pendant au moins un an ou deux apparemment.

M. LE MAIRE : Il me semble qu'il est utilisé depuis deux ans déjà, l'été uniquement.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Alors c'est probablement pour cela qu'ils ont évoqué cette possibilité.

M. LE MAIRE : Les bus de touristes sont nombreux surtout l'été. Les touristes ne font pas la queue à la Citadelle pour l'instant. Mais c'est quand même du court terme car si on règle les derniers problèmes avec la DDE, ces constructions débiteront fin 2006 début 2007 donc c'est du très court terme mais le parking est déjà utilisé par les bus. Il y a même aussi quelquefois des caravanes mais ça c'est moins souhaité.

Mme Françoise BRANGET : On pourrait mettre aussi un musée Grévin comme ça vous aurez l'effigie de chacun.

M. LE MAIRE : Des professeurs de l'Université ?

Mme Françoise BRANGET : Oui des professeurs de l'Université puisqu'ils vous manquent tellement. Mais soyons sérieux. Je voudrais simplement rappeler en premier lieu que nous sommes loin d'être contre la construction d'une SMAC à Besançon mais on s'interpelle quand même, comme on s'est interpellé au premier jour, sur la localisation du projet. Vous avez fait le choix de faire l'annonce de cette ouverture assez rapidement puisqu'elle est en principe prévue pour fin 2007 voire début 2008 mais je crois que la zone est quand même soumise à beaucoup d'incertitudes, vous dites que le Préfet vous a demandé un projet, oui...

M. LE MAIRE : Je n'ai pas parlé du Préfet, j'ai parlé de la DDE.

Mme Françoise BRANGET : ...mais de toute façon il y a un plan de prévention des risques d'inondations...

M. LE MAIRE : Ça ne nous a pas échappé.

Mme Françoise BRANGET : Ça ne vous a pas échappé on le sait, vous connaissez bien le problème alors on se demande quand même si on peut prendre le risque de lancer des consultations, de signer des marchés, d'engager des budgets qui sont certes pas négligeables, on le voit ce soir. Alors est-ce que nous pouvons nous permettre de gaspiller quand même cet argent parce que c'est toujours le

contribuable qui paie pour des études qui peuvent se révéler stériles ? C'est quand même une surenchère du coût du projet et ne vaudrait-il pas mieux peut-être jouer la prudence et attendre...

M. LE MAIRE : Pourquoi une surenchère ?

Mme Françoise BRANGET : ...la surenchère du projet puisque si la zone est déclarée inconstructible, bien évidemment tous les frais engagés pour ce projet-là seront perdus car il faudra refaire un autre projet sur une autre zone. Alors vous allez me dire que vous avez beaucoup d'espoir, vous l'avez déjà dit, vous avez certes beaucoup d'espoir mais la question n'est pas tranchée puisqu'il y a deux études en la matière, une qui portait sur le débit de l'eau, l'autre qui porte sur les aléas...

M. LE MAIRE : C'est la même.

Mme Françoise BRANGET : Je sais que ce n'est pas la même !

M. LE MAIRE : Si c'est la même justement !

Mme Françoise BRANGET : Il y a une première étude qui a parlé essentiellement des aléas et de la hauteur d'eau et une deuxième étude qui prend en compte les débits d'eau en fonction de la matérialisation des ponts mais on ne va pas rentrer dans ce débat-là.

M. LE MAIRE : Non parce que je n'ai pas l'impression que vous le maîtrisiez beaucoup d'ailleurs.

Mme Françoise BRANGET : Vous avez demandé une contre-expertise pour essayer de faire figurer les conclusions de l'expertise en fonction de vos attentes. Ceci dit, vous avez eu raison de demander une contre-expertise puisque les conclusions de la première ne vous convenaient pas. Les conclusions de l'expertise précédente ne changent pas pour l'aval et l'amont de Besançon, alors la première expertise n'est quand même pas à jeter contrairement à ce que vous avez pu dire quelquefois. Simplement je dis «prenons un peu de précaution, attendons le délai réglementaire pour savoir si nous pourrions construire ou pas».

M. LE MAIRE : J'ai bien compris Madame BRANGET que vous militiez pour un retard, je crois que c'est assez clair dans vos propos, dans ce projet, je comprends bien cela. Simplement on ne va pas relancer un débat sur le PPRI, mais il y a plusieurs choses, il y a une carte des aléas qui est connue mais maintenant, ce que l'on attend Madame, pour votre information, c'est la carte des enjeux c'est-à-dire qu'on va superposer les deux, la carte des aléas et la carte des enjeux. Lorsque nous avons interrogé M. le Préfet, en fait les services de la DDE, il nous a été répondu que ça devait pouvoir être constructible mais qu'il fallait présenter un projet. Effectivement nous avons donc un projet et c'est ce projet, que nous avons choisi, qui va être présenté à nouveau à la DDE, c'est comme je le disais l'histoire de la poule et de l'œuf car pour avoir l'avis il faut un projet et le projet il faut l'établir pour ensuite pouvoir éventuellement le modifier. Nous avons quand même bon espoir parce que nous savons que les services de l'État n'ont pas envie de nous bloquer sur ce projet. Il est possible qu'ils nous demandent quelques modifications -oui, on a bien compris que ça vous ennuie un peu que ce projet-là soit terminé, écoutez on ne va pas entre nous se faire des «finasseries»- que ce soit terminé fin 2007 début 2008. Si ça pouvait prendre deux ans de retard, ça vous permettrait de dire qu'on ne l'a pas fait. Mais on ne va pas polémiquer là-dessus Madame BRANGET, c'est votre avis. De toute façon, nous prenons toutes les précautions ; il y a toujours un risque quand on dépose un permis de construire, toujours, même pour un privé, puis après ces difficultés il reste le Tribunal Administratif mais je pense qu'on arrivera quand même à trouver des solutions puisque je fais confiance à la capacité de nos services que vous louez régulièrement, pour ne pas nous avoir engagés dans une direction qui ne soit pas bonne.

Cela dit, dans ce que vous dites, je dois quand même dire qu'il y a une part de vrai, à savoir qu'on n'est jamais sûr à l'avance. Ce n'est pas du sûr à 100 % mais tous ces projets ont été faits en tenant compte justement de ce risque d'aléas fort qui est connu. Vous savez que la finalisation de la carte des aléas Madame BRANGET, c'est pour dans 18 mois.

Mme Françoise BRANGET : Justement !

M. LE MAIRE : Bien oui justement, ça vous arrangerait bien qu'on ne fasse rien pendant 18 mois. Mais si l'État voulait, lui, prendre la responsabilité de nous bloquer 18 mois, à ce moment-là nous ne saurions le dire car on vit quand même là depuis des centaines d'années et il me semble qu'on peut arriver à faire des choses. On a réussi à faire des choses à Montbéliard, j'ai d'ailleurs demandé qu'on regarde comment on a procédé à Montbéliard.

Mme Françoise BRANGET : Et elles sont d'une autre ambition, vous avez raison, des choses magnifiques.

M. LE MAIRE : Ça ne peut pas être laid, puisque c'est à Montbéliard, c'est magnifique ! Donc à Montbéliard, le PPRI n'a pas posé trop de problème et chacun sait qu'il n'y a pas d'inondation à Montbéliard ! Il y a des choses qui ont été faites là-bas donc on va regarder pourquoi ce qui est vrai à Montbéliard ne pourrait pas l'être à Besançon. Je pense qu'on va trouver des solutions mais effectivement je vous donne acte qu'il peut toujours y avoir des difficultés, c'est sûr. Mais vous savez, on a envie quand même que les choses avancent.

M. Pascal BONNET : Monsieur le Maire, je rejoins Françoise BRANGET et je suis vraiment surpris qu'avec les aléas qu'on a pu connaître comme pour le stade, comme pour le Palais des Sports qui étaient liés à d'autres choses...

M. LE MAIRE : Il est quand même fait le Palais des Sports.

M. Pascal BONNET : D'accord mais qui ont retardé des projets qui ont coûté de l'argent en étude et en interrogations multiples, vous vous évertuez à vouloir imaginer la SMAC uniquement aux Prés de Vaux alors qu'il y a quand même une incertitude. Vous voulez la faire rapidement ce qui est votre droit mais à ce moment-là pourquoi ne pas imaginer un autre lieu parce que pour le Palais des Sports comme le stade il y avait la cohérence de la localisation là-bas des équipements sportifs. Ici il y n'a que des projets, pourquoi pas ailleurs ? C'est ça que je ne comprends pas.

M. LE MAIRE : Mon cher Pascal BONNET, on a fait le tour pendant trois ans de tous les terrains de la ville, de tous les lieux d'implantation possibles, tous avec le service Urbanisme. Il faut simplement des lieux où on puisse avoir un parking, pas trop de nuisances et où il puisse y avoir un projet d'ensemble. On a cherché, on a réfléchi, on a travaillé sur la Bouloie, on a travaillé sur le secteur de Brulard, les 408, on a travaillé de l'autre côté de la rocade, on a travaillé sur beaucoup d'endroits et c'est uniquement après toutes ces recherches qu'on a trouvé que le seul lieu disponible c'était là. Voilà, c'est tout ce que je peux vous dire. On avait même envisagé un moment de mettre la SMAC à la place des locaux de la Ligue des Tennis qui font leur construction ailleurs mais là, il y avait un problème de licence, de buvette car lorsqu'on est à moins de 150 mètres d'un lieu qui reçoit des jeunes, effectivement on ne peut pas mettre un établissement de ce type. Tout cela a été longuement étudié, alors on ne se précipite pas parce que le seul reproche que vous pourriez me faire c'est de ne pas avoir respecté mes engagements puisqu'on avait dit qu'on le ferait en priorité en début du mandat et là on va le faire en fin de mandat mais c'est parce que justement on a beaucoup cherché pour trouver un lieu d'implantation.

Alors Madame BRANGET je vais vous dire une chose : vous êtes députée de la République, élue du peuple, élue de Besançon, il y a deux solutions : ou vous venez me voir en me disant Monsieur le Maire

je vais vous aider pour que cette SMAC réussisse et qu'on arrive à des solutions avec l'État ou alors vous me dites non il faut attendre... Et je vous promets que si vous venez m'apporter la qualité de vos conseils et l'influence certaine que vous avez pour que ça aille plus vite, eh bien publiquement je vous en féliciterai, je vous en fais donc l'offre publique. Aidez-nous à débloquent cette situation, si tant est qu'elle était bloquée, et je vous en féliciterai publiquement. Voyez, il faut faire des propositions, je vous fais des propositions honnêtes.

Mme Françoise BRANGET : Oui, propositions honnêtes mais enfin je maintiens que vous prenez le risque pendant 18 mois, et je vais même dire que je doute de votre volonté justement d'achever le projet parce que si vous aviez voulu que ce projet aille plus vite, je pense que vous auriez pu choisir un autre endroit.

M. LE MAIRE : Où ?

Mme Françoise BRANGET : Écoutez, vous avez sans doute quand même réfléchi.

M. LE MAIRE : Oui, justement.

Mme Françoise BRANGET : Nous avons vu effectivement un certain nombre de programmes immobiliers en tout genre dans tous les coins de la ville, je doute qu'on n'ait pas pu imaginer mettre...

M. LE MAIRE : Eh bien si : aux Vaïtes !

Mme Françoise BRANGET : ...une salle des musiques actuelles quelque part. Ceci dit, vous parlez également de projet d'ensemble, là on va la poser aux Prés de Vaux parce qu'on ne sait pas trop où la mettre ailleurs, c'est ce que vous dites.

M. LE MAIRE : Je n'ai pas dit cela vous ne comprenez rien.

Mme Françoise BRANGET : Si, puisque vous avez tellement réfléchi. Je dis simplement que vous pouvez aller, au risque de problèmes avec des appels d'offres infructueux comme d'habitude parce que vous aurez sous-estimé les coûts compte tenu des inondations, vous aurez peut-être des projets, des études qui ne serviront à rien parce qu'il faudra réfléchir ensuite ailleurs. Moi je crois qu'il faut quand même faire attention à ce qu'on fait et réfléchir à deux fois avant d'engager un projet. Et puis le plan de prévention des risques des inondations, ce n'est pas anodin. Vous en tant que maire, il est de votre propre responsabilité comme celle de l'État de protéger les biens et les personnes et de ne pas faire n'importe quoi en matière d'inondation.

M. LE MAIRE : Bien sûr !

Mme Françoise BRANGET : Au-delà de ça, vous n'êtes pas d'accord, vous faites comme vous voulez puisque de toute façon tout ce qu'on pourra dire n'est pas politiquement correct. Nous nous abstenons toujours sur ce projet comme nous l'avons déjà fait depuis le début en disant que la localisation ne nous paraît pas opportune.

M. LE MAIRE : Vous allez vous prononcer par un vote, j'aimerais que vous répondiez à ma question.

Mme Françoise BRANGET : Mais ceci dit, pour un projet sur lequel on peut travailler ensemble, très volontiers, je mettrai tous les moyens qui sont à ma disposition pour essayer de vous aider comme je l'ai déjà fait pour d'autres projets.

M. LE MAIRE : C'est ça, on en reparlera mais je ne veux pas relancer le débat car on va être hors sujet mais on pourrait parler de beaucoup d'autres projets, que ce soit l'Hôpital ou les Mercureaux mais vous savez, l'essentiel c'est que la population, elle, ait compris. Vous en parlerez à votre ami le Maire de Pontarlier, M. GENRE.

Mme Nicole WEINMAN : Monsieur le Maire, une boutade quand même, c'est que nous n'avons pas qu'un seul député à Besançon, il y a deux parlementaires, deux élus de la République...

M. LE MAIRE : Mais on sait bien qu'elle n'est pas du côté du manche.

Mme Nicole WEINMAN : Deux à bouger c'est mieux qu'un.

M. LE MAIRE : Paulette bougera, je ne suis pas inquiet pour ça.

M. Pascal BONNET : Vous dites que vous n'avez pas trouvé de localisation mais vous restez dans une logique bisontine. A partir du moment où vous dites que le CNR sera un équipement d'Agglomération, pourquoi pas une logique d'Agglomération pour l'implantation de la SMAC et du CNR ?

M. LE MAIRE : Parce qu'une salle des musiques actuelles, mon cher Pascal BONNET, il faut déjà qu'elle soit très desservie par les bus.

M. Pascal BONNET : On peut avoir un raisonnement en liaison avec un transport ferroviaire.

M. LE MAIRE : Bien sûr, avec un tramway pendant que vous y êtes. C'est quand même terrible, quand on essaie de faire avancer un projet, il y en a toujours qui, au lieu de dire on va essayer de trouver des solutions... Mais est-ce que vous imaginez un seul instant ce que c'est que de mettre une salle des musiques actuelles reliée par une voie ferrée ? Est-ce que vous savez combien coûte un kilomètre de voie ferrée ? Vous savez très bien que ce n'est pas possible mais vous le dites pour que ce soit dit, voilà puis vous nous direz «on vous l'avait dit». Eh bien nous on prend le risque. Je vois très bien au travers des interventions de Mme BRANGET, vous savez ce que ça me rappelle ? Ça me rappelle le téléphérique il y a 10 ans, absolument, c'était le même type de débat.

Mme Françoise BRANGET : C'est parce que c'était un mauvais projet.

M. LE MAIRE : Voilà, c'était tellement un mauvais projet il y a 10 ans que tout le monde veut le refaire maintenant. L'endroit est maudit en plus ! Monsieur ROSSELOT, détendez l'atmosphère.

M. Jean ROSSELOT : Ce téléphérique d'il y a 10 ans il a quelque chose d'obsessionnel et justement ce n'est pas le bon exemple à prendre parce qu'il vous a complètement annihilé, inhibé, il vous inhibe complètement parce que vous ne pouvez pas remettre en route ne serait-ce que la réflexion pour accéder à la Citadelle donc ça a un effet inhibant alors ce n'est pas le bon exemple. Deuxièmement, je serais assez d'accord quand même, mais de toute façon ça ne sert pas à grand-chose ce qu'on peut vous dire mais le choix pouvait se faire dans une logique d'Agglomération, c'est vrai. Pourquoi n'avez-vous pas fait ce choix ? On ne va pas retomber sur le débat qu'on avait eu à l'époque au moment du Palais des Sports mais je crois que vous passez, bien qu'étant Président de la Communauté d'Agglomération, chaque fois à côté de la logique d'agglomération. Vous nous envoyez un courrier en disant qu'il va y avoir un Besançon 2020 mais les enjeux de la réponse aux besoins d'intérêt général des Bisontins d'ici 2020 ne sont pas tant dans la ville que dans l'agglomération avec toutes les compétences dans le domaine de la culture.

Alors vous n'arrivez pas mentalement, culturellement à faire le saut. Vous auriez dû vous lancer dans une logique d'Agglomération pour chercher un site qui soit très proche des moyens de

communication modernes parce que c'est quand même un peu en cul de sac, ce n'est pas évident à moins que vous ne fassiez un pont. D'autre part, l'harmonie d'ensemble est bien vue. J'étais heureux de vous entendre parler d'une cinquième, pas la cinquième colonne mais la cinquième façade, c'est très important. Pour une fois la question des toits, alors que cette région est caractérisée par son calepinage comme en Bourgogne, est prise en compte par le Maire. Jusqu'à maintenant, c'est dans les endroits les plus typés, des toits plats, des toits n'importe comment, ça c'est quelque chose. Mais l'harmonie d'ensemble, on ne la connaît pas, vous n'avez pas dégagé une harmonie d'ensemble d'une des plus belles entrées de Besançon, fusse l'entrée Sud, fusse la rive droite du Doubs. Mais je reviens quand même à cette idée générale, ne fallait-il pas inscrire la réflexion dans une logique d'agglomération et de ce point de vue, vous renvoyez comme ça Pascal dans ses buts, mais les Eurockéennes, ça ne marche qu'avec le train Monsieur le Maire. Les Eurockéennes ça se transporte tout en ferroviaire pour la circonstance, ce n'est pas idiot ce qu'il dit. Ce n'est pas impossible, ce n'est pas ridicule, ça peut se concevoir. Il aurait peut-être fallu chercher justement à localiser en fonction des moyens de transport plutôt que de dire : on a regardé, on a fait tous nos fonds de tiroir, on a rien trouvé, on la pose là. Ce n'est pas forcément la bonne solution.

M. LE MAIRE : Je suis d'accord que le train ça marche, pour la percée du vin jaune ça marche très bien aussi.

M. Jean ROSSELOT : Je trouve que c'est du travail à la petite semaine.

M. Franck MONNEUR : Je répondrai en quelques mots à nos collègues de l'opposition qui nous fatiguent avec ce genre d'arguments. Sur un projet aussi important que ça, j'aurais voulu vous entendre parler du projet culturel, vous avez uniquement des ondes négatives. Mais excusez-nous, pour reprendre une attitude positive, c'est-à-dire la positive attitude chère à un ancien Premier Ministre de vos rangs il n'y a pas si longtemps, cette équipe avance et on fait des propositions, malgré l'adversité parfois, c'est vrai...

M. Jean ROSSELOT : On ne sait pas où on va mais on y va !

M. Franck MONNEUR : Merci Jean, merci. Juste quelques précisions concernant la localisation. Vous imaginez bien que le maire actuel et son équipe ne sont pas partis à la pêche à la localisation par hasard. Nous avons étudié pendant deux ans de multiples possibilités. Il y en a eu une dizaine, le maire en a évoqué quelques-unes et si nous sommes allés là-bas aux Prés de Vaux c'est parce que nous avons un projet qui peut répondre premièrement à la demande, deuxièmement aux contraintes techniques qui émanent du PPRI. L'agglomération, piste intéressante mais vous imaginez bien que nous avons travaillé également avec les professionnels, j'en citerai seulement deux : la direction du Cylindre à Larnod, c'est dans l'agglomération, mais les gens du Cylindre eux-mêmes reconnaissent qu'ils ont atteint les limites de leur structure parce que c'est à 11-12 km de Besançon. Eh bien si. Eh bien si ! parce que le public recherché, le public espéré, c'est un public qui se déplace certes, le soir pour une soixantaine de concerts mais, comme l'a rappelé le Maire tout à l'heure, avec une vie la journée, il y aura une vie, il y aura de la formation, donc il faut que ce soit au cœur de ville ou pas très loin du cœur de ville et c'est effectivement le lieu qui est le plus approprié pour cela.

Concernant le projet culturel, c'est attendu depuis maintenant quelques années, depuis la fermeture du Montjoye et nous nous réjouissons de pouvoir avancer dans ce domaine. Je rappelle : deux salles, une salle de 800, une salle de 300, des locaux de répétition, et une vie, la journée, que je ne développerai pas ici, je ne vais pas reprendre l'ensemble du projet. Donc oui, nous sommes fiers, nous avançons et nous, on a la positive attitude.

M. LE MAIRE : Suite à ce que dit Mme BRANGET, je vais quand même me renseigner parce que j'ai encore quelques vieux amis comme ça qui sont par là à Besançon ou ailleurs. Je vais quand même me renseigner parce que je suis un peu inquiet et je me demande si certains n'essaieraient pas de nous

mettre quelques bâtons dans les roues. Je vais essayer de me renseigner un peu par rapport à ça auprès de quelques vieux amis qui sont encore dans quelques administrations, voir si on n'essaie pas de nous refaire effectivement... parce que ce que vous dites, Madame BRANGET, ce n'est pas un hasard. Ce n'est pas un hasard, Madame BRANGET vous en avez trop dit ce soir pour que ce soit un hasard.

Mme Françoise BRANGET : C'est grave ce que vous dites là !

M. LE MAIRE : Oui, c'est grave, je dis ça comme ça et je l'assume, Madame.

Mme Françoise BRANGET : Mais assumer quoi ?

M. LE MAIRE : Chacun a compris.

Mme Françoise BRANGET : Vous rêvez, vous prenez vos désirs pour des réalités, là, de temps en temps.

M. Michel LOYAT : Deux remarques. Une première remarque, Madame BRANGET, vous avez insisté sur les contraintes liées au PPRI pour faire un projet sur les Prés de Vaux. D'un certain côté je suis content de vous l'entendre dire parce que dans d'autres réunions, ce n'est pas vous mais notamment M. ROSSELOT aux Vaïtes qui avait indiqué qu'il faudrait faire vite quelque chose sur ces friches des Prés de Vaux, je crois en tout cas, réfléchissez bien à ce qui peut être dit ici.

Il y a des difficultés effectivement à mener un projet de reconquête global sur les Prés de Vaux. C'est l'objectif que nous avons mais avec le PPRI nous avons dû différer certaines décisions. Quant à la localisation de la SMAC, ça n'est pas par défaut et je crois que le Maire l'a montré ainsi que Franck MONNEUR, ça présente des qualités évidentes à la fois pour la SMAC mais là Franck MONNEUR l'a suffisamment dit, et également parce que c'est un premier élément de la reconquête des Prés de Vaux et il y a quand même des différences entre un équipement public comme une SMAC et puis d'autres équipements publics type crèche ou des logements. Il est assez évident qu'il est plus facile là où il y a des risques d'inondabilité de faire un équipement public comme une SMAC qui n'est pas tenu à être ouvert 365 jours sur 365 et où il est possible de prendre des techniques de construction, là c'est idéal en début de site où il y a ce risque d'inondabilité. C'est un très bon site pour ce type d'équipement.

Mme Nicole WEINMAN : C'est une évidence. De toute façon c'est vrai que l'entrée de ville des Prés de Vaux il faut la soigner, la travailler, ça fait un certain temps qu'on suit les uns les autres différentes pistes dans ce sens-là. Pour notre part, pour notre groupe, on soutient le projet dans la mesure où c'est vrai qu'il faut une SMAC, tout le monde l'a réclamée, les étudiants la demandent, des jeunes et même certains moins jeunes. Mais autant on attend ce projet avec on va dire maintenant un petit peu d'impatience, autant on n'est pas d'accord sur la localisation. Donc on s'abstiendra par rapport à ce point de l'ordre du jour sur la localisation dans la mesure où nous on pensait plus à la Malcombe qui est aussi proche de Micropolis, qui a aussi des avantages d'insonorisation et réfléchir à un autre projet en tout cas pour l'entrée de ville des Prés de Vaux. Voilà la position de notre groupe.

M. LE MAIRE : Il n'y a pas de possibilité à la Malcombe.

Mme Nicole WEINMAN : Mais il y a de la place.

M. LE MAIRE : A la place du terrain de foot synthétique qu'on a fait là-bas, pourquoi pas.

M. Éric ALAUZET : Juste un ou deux points déjà pour une précision sur les études auxquelles a fait référence Mme BRANGET. Il y a deux études et le Maire vous a rappelé que la deuxième était bien sur les enjeux, certes elle montre que les niveaux d'eau sont moins hauts que la première étude l'a montré en tout

cas à Besançon, en revanche les vitesses sont plus importantes. Ce qui fait que grosso modo l'aléa est à peu près le même, donc c'est pour répondre à ceux qui disent vous avez en gros manipulé ou arrangé les études ou pris des études qui vous arrangeaient. Non, parce que la deuxième rassure d'un côté et majore le risque de l'autre. Simplement dans la façon de concevoir une construction aux Prés de Vaux, bien évidemment les services qui ont suivi le projet avec les élus tiennent compte dans la conception du bâtiment de l'eau qui peut passer à cet endroit-là, donc c'est ce qui fait que le Maire est assez confiant car le bâtiment a été conçu en fonction du risque qui se trouve là.

Le deuxième c'était pour répondre à Pascal BONNET ou Jean ROSSELOT sur la démarche d'agglomération. Le problème c'est que la démarche d'agglomération, elle ne se décide pas qu'ici et je pense qu'aujourd'hui, et vous le savez aussi, l'Agglomération comme toutes les collectivités mais peut-être plus que d'autres et peut-être plus que la Ville, rencontre des difficultés financières importantes notamment avec les projets lourds d'infrastructure qu'elle a à assumer dans les années qui viennent et que je fiche mon billet que demain si on s'amène avec un projet de SMAC ou n'importe quel autre projet, il ne sera pas validé par l'assemblée communautaire de la CAGB. Donc ce n'est pas le tout de se dire ici «oui certainement ce serait bien» mais en tout cas ça n'aurait aucune chance d'aboutir dans les années qui viennent, ça c'est certain à l'Agglomération.

M. LE MAIRE : Éric a raison. Je crois qu'il ne faut pas envoyer des mots comme ça ou des phrases qui sont vides de sens. Monsieur ROSSELOT, vous êtes quand même un garçon suffisamment intelligent pour savoir qu'actuellement il n'y a pas la possibilité alors que déjà l'Agglomération va s'engager au niveau de la politique musicale, l'Agglomération va devoir mettre largement la main au gousset, c'est une des seules d'ailleurs qui va mettre la main au gousset à hauteur je crois de 6 M€ pour les Mercureaux, alors que l'Agglomération doit préparer l'arrivée du TGV, doit prévoir certains doubléments de la voie à École-Valentin ou à Miserey, alors que l'Agglomération devra peut-être participer à l'aménagement de la RN 57, alors que l'Agglomération va devoir réfléchir aussi parce que c'est dans sa compétence, à la liaison Nord-Est, etc. Vous savez très bien qu'il n'y a pas la place pour l'instant pour construire un équipement de ce type-là au niveau de l'Agglomération, vous le savez. J'arrêterai là.

Je pense qu'il y avait là une bonne occasion pour que tous ensemble nous puissions travailler à la réalisation d'un équipement qui est demandé par la jeunesse et les moins jeunes d'ailleurs. Au cours de ce jury, votre représentante a été très positive. Elle a pu voir la qualité de ce projet, je n'ai d'ailleurs pas du tout entendu ce type de remarque. Il y a effectivement un certain nombre de questions qui peuvent se poser, elles seront posées, on essaiera d'apporter des solutions. Ensuite on verra. Si certains veulent passer du temps et de l'énergie pour nous empêcher de faire ce projet de SMAC comme en d'autre temps on nous a empêchés de faire notre projet de téléphérique, à ce moment-là nous le dirons puisqu'entre temps nous aurons pris quand même quelques renseignements. Si par contre, comme je l'espère, tout le monde va travailler pour qu'effectivement ça avance, parce que vous savez, vous dites toujours on rend hommage aux services, faites-leur confiance aux services. J'ai demandé à la Direction des Services Techniques et au Service Urbanisme d'étudier des sites, ils ont cherché pendant deux ans, on en a parlé à plusieurs reprises, ou nos services sont particulièrement mauvais mais à ce moment-là dites-le, ou alors faites-leur confiance. Quand on nous dit qu'il n'y a pas d'autre solution, je ne vois pas d'autre solution pour l'instant. Après c'est facile, il y a un collègue qui a dit tout à l'heure : il n'y a qu'à, il faut qu'on, c'est facile. Maintenant, nous, on a la volonté de faire cet équipement, peut-être qu'effectivement on nous demandera de refaire des modifications. Mais je vous répète la difficulté c'est que lorsqu'on dit on peut le faire là, on nous demande de présenter un projet ; si maintenant on présente un projet on peut nous dire vous ne pouvez pas le faire là, donc on ne sait pas comment prendre le dossier, mais il faut bien attaquer cela par un bout alors au lieu de vous bagarrer là-dessus, essayons plutôt d'être positif. Ayons une positive attitude comme dit notre collègue Franck MONNEUR.

Mme Claire CASENOVE : Monsieur le Maire, vous savez très bien que si je m'abstiens ce soir, c'est uniquement sur la localisation et non sur le déroulement du jury qui s'est passé de façon tout à fait satisfaisante avec des bons projets qui respectaient les risques et ce n'est pas du tout là-dessus que je m'abstiendrais.

M. LE MAIRE : J'ai bien compris.

Mme Claire CASENOVE : Je voulais quand même vous demander une petite précision parce qu'il y a quelque chose qui me tracasse. Vous avez dit tout à l'heure que Françoise avait la possibilité de saboter le projet ou de le faire saboter...

M. LE MAIRE : Je n'ai pas dit cela comme ça.

Mme Claire CASENOVE : ...alors j'aurais aimé avoir quelques précisions quand même. Est-ce que vous pensez à des politiques, à des élus ou à des fonctionnaires ?

M. LE MAIRE : J'ai dit ce que j'avais à dire, je n'ai rien à ajouter. J'ai dit simplement qu'après avoir écouté Mme BRANGET j'avais des doutes, c'est tout. Vous comprenez ce que vous voulez.

Mme Claire CASENOVE : Des doutes sur quoi ? On aimerait quand même avoir des précisions.

M. LE MAIRE : Vous pensez ce que vous voulez, Madame.

Mme Françoise BRANGET : Vous allez un peu trop loin en la matière.

M. LE MAIRE : Je ne vais pas trop loin du tout.

Mme Françoise BRANGET : C'est une attitude, entre nous, soviétique.

M. LE MAIRE : D'accord.

Mme Françoise BRANGET : Votre attitude est invraisemblable. Ce n'est franchement pas digne d'un premier magistrat de la Ville.

M. LE MAIRE : Bien sûr Madame BRANGET mais je ne retire rien de ce que j'ai dit. A bon entendeur, salut».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (12 abstentions : groupes UMP et UDF Société Civile), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 29 novembre 2005.